

# Mandat détaillé des ambassadeurs et ambassadrices : Chantier IA 25-26

## Mandat « ambassadeurs et ambassadrices »

---

**Hauteur de la libération** : 0,2 ETC (280 h sur 43 semaines = 1jour/semaine pendant 43 semaines). Cette libération s'ajoute à la libération « délégué départemental » de 0,1 ETC, pour un total de 0,3 ETC.

Nomination : désignation par la Direction des études sur la base des candidatures reçues.

### Objectifs poursuivis :

- Ce groupe, sous la supervision du comité de pilotage, servira de communauté d'apprentissage de pratique (CAP IA), favorisant l'échange de connaissances et d'expériences entre les membres et le transfert de celles-ci vers les familles;
- Les réflexions au sein de la CAP IA permettront aussi d'alimenter les réflexions institutionnelles au sujet de l'intégration de l'IA dans les activités d'apprentissage et d'évaluation. Durant les travaux, différents outils transversaux seront produits sur la base des réflexions de la CAP IA et des délégués et déléguées départementaux, notamment des balises institutionnelles sur l'utilisation d'outils d'IAG en enseignement (sous la responsabilité du SDPI) et un outil d'aide à la réflexion pédagogique en lien avec l'adaptation des évaluations au contexte d'émergence des IA génératives (IAG).

## Aperçu du rôle et des responsabilités de l'ambassadeur ou de l'ambassadrice

---

Les ambassadeurs et ambassadrices ont pour fonction de soutenir la mobilisation, la cohérence et l'avancement des travaux au sein de leur famille disciplinaire et de contribuer aux réflexions collectives sur les enjeux de l'IAG dans le contexte pédagogique.

Plus précisément, en plus de jouer le rôle de délégué ou déléguée pour son département, la personne ambassadrice sera appelée à :

- Participer activement à la CAP IA qui aura notamment comme mandat de :
  - Collaborer à la rédaction des balises institutionnelles sur l'utilisation d'outils d'IAG en enseignement;
  - Identifier les opportunités et les défis, notamment l'évaluation, liés à l'intégration de l'IA dans la formation;
  - Développer ou adapter des guides, des ressources pédagogiques et des outils transversaux pour appuyer les délégués dans leurs travaux départementaux;
  - Effectuer une veille sur les développements en intelligence artificielle qui touchent le milieu de l'éducation;
  - Contribuer, en collaboration avec l'équipe de pilotage, à la planification et à l'animation des rencontres d'étape;
  - Contribuer, en collaboration avec l'équipe de pilotage et le SDPI, à l'organisation de la journée pédagogique du 15 janvier;

- Jouer un rôle de leader et offrir un soutien de proximité aux délégués de sa famille au moyen des actions suivantes :
  - Favoriser la diffusion de l'information pertinente à la réalisation des travaux et l'appropriation des outils développés par la CAP IA ou le comité de pilotage;
  - Recueillir les problématiques vécues par les délégués et déléguées de la famille et les ramener à la CAP IA pour en favoriser le traitement;
  - Organiser et animer des rencontres de famille (environ 4 par session) pour ramener l'expertise de la CAP IA vers les départements, et ce, en assurant un climat propice à l'échange d'expériences, à la discussion critique et au soutien mutuel;
- Relayer les besoins et les constats de leur famille au comité de pilotage lors des rencontres prévues à cet effet;
- Participer à certaines présentations, selon les besoins (par exemple en réunion des coordonnateurs et coordonnatrices).

## Composition de la communauté d'apprentissage et de pratique (CAP IA)

La CAP IA, sous la responsabilité du comité de pilotage, est composée des 7 ambassadrices et ambassadeurs associés au Chantier IA, d'un conseiller pédagogique TIC, d'une conseillère pédagogique et d'une bibliothécaire. Les rencontres seront organisées et animées par le conseiller pédagogique TIC en collaboration avec la conseillère pédagogique. Le comité de pilotage se joindra aux rencontres de la CAP IA à des moments clés du déroulement des travaux.

## Modalités de travail pour l'ambassadeur ou l'ambassadrice

Les modalités suivantes encadrent sa participation :

À chacune des étapes du chantier, le travail de l'ambassadeur ou de l'ambassadrice s'organise principalement autour du soutien des délégués et déléguées pour la réalisation des travaux en département et de la contribution aux réflexions collectives. Il comprend généralement les activités suivantes :

- **Participation aux rencontres de la CAP IA.** Les rencontres auront lieu sur une base hebdomadaire les vendredis de 9 h 00 à 11 h 50. Selon les besoins, certaines rencontres pourraient être écourtées ou annulées en cours de session pour accorder plus de temps au travail collaboratif ou à l'avancement de certains travaux. Les informations en ce sens seront données en cours de session.
- **Travail collaboratif avec les membres de la CAP IA** pour l'adaptation ou le développement de différents outils en soutien à la réalisation des travaux et des réflexions.
- **Participation aux rencontres prévues avec le comité de pilotage** pour organiser le déroulement des rencontres d'étape avec les déléguées et délégués, ainsi que la poursuite des travaux à l'étape suivante.
- **Soutien de proximité auprès des membres de sa famille :**
  - **Planification, organisation et animation des rencontres de famille** (environ 4 par session), en collaboration avec la CAP IA;

- **Communications diverses** avec les délégués et déléguées de sa famille;
- **Récupération des besoins et des préoccupations.**

À la session d'hiver, les déléguées et délégués travailleront davantage avec leur département. Les ambassadeurs et ambassadrices demeureront en soutien aux travaux, mais amorceront progressivement les réflexions au sujet des évaluations dans l'objectif de développer un outil d'aide à la réflexion pour l'adaptation des évaluations dans un contexte d'émergence des IAG.